

JOURNEE DE GREVE ET DE MANIFESTATION

MOBILISONS-NOUS !



MARDI 6 FEVRIER

13H30 – 17H30



DEVANT LA MEDIATHEQUE DE LARDY

Depuis maintenant plusieurs années, la fonction publique souffre d'une dévalorisation continue : gel du point d'indice, manque de moyens, agent.es en souffrance, manque d'attractivité sans précédent ... Et c'est le service public qui trinque ! C'est pourquoi la CGT milite pour le pouvoir d'achat des agent.es ET pour un service public de qualité.

Le 31 juillet 2023, le gouvernement a voté une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée à TOUS.TES les agent.es de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière.

Le 31 octobre 2023, cette prime est étendue aux agent.es de la fonction publique territoriale mais laisse le choix aux collectivités de la verser OU NON.

Cette prime vise à soutenir le pouvoir d'achat des agent.es publics face à l'inflation que connaît notre pays. Concrètement, la prime, d'un montant compris entre 300€ et 800€, vise les agent.es dont le salaire brut annuel ne dépasse pas 39000€.

La CGT CCEJR a demandé cette prime le 21 novembre 2023 à M.FOUCHER, président de la CCEJR, qui n'a jamais répondu.

La CGT des territoriaux de Lardy a demandé cette prime le 31 octobre 2023 à Mme BOUGRAUD, maire de Lardy, qui n'a jamais répondu.

Parce qu'il n'y a pas de sous fonction publique et que la crise touche tous.tes les agent.es, la CGT CCEJR et la CGT des territoriaux de Lardy s'associent et se mobilisent pour demander la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle !

**NOUS DEMANDONS LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT
EXCEPTIONNELLE !**

JOURNEE DE GREVE ET DE MANIFESTATION

MOBILISONS-NOUS !



MARDI 6 FEVRIER

13H30 – 17H30



DEVANT LA MEDIATHEQUE DE LARDY

Depuis maintenant plusieurs années, la fonction publique souffre d'une dévalorisation continue : gel du point d'indice, manque de moyens, agent.es en souffrance, manque d'attractivité sans précédent ... Et c'est le service public qui trinque ! C'est pourquoi la CGT milite pour le pouvoir d'achat des agent.es ET pour un service public de qualité.

Le 31 juillet 2023, le gouvernement a voté une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée à TOUS.TES les agent.es de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière.

Le 31 octobre 2023, cette prime est étendue aux agent.es de la fonction publique territoriale mais laisse le choix aux collectivités de la verser OU NON.

Cette prime vise à soutenir le pouvoir d'achat des agent.es publics face à l'inflation que connaît notre pays. Concrètement, la prime, d'un montant compris entre 300€ et 800€, vise les agent.es dont le salaire brut annuel ne dépasse pas 39000€.

La CGT CCEJR a demandé cette prime le 21 novembre 2023 à M.FOUCHER, président de la CCEJR, qui n'a jamais répondu.

La CGT des territoriaux de Lardy a demandé cette prime le 31 octobre 2023 à Mme BOUGRAUD, maire de Lardy, qui n'a jamais répondu.

Parce qu'il n'y a pas de sous fonction publique et que la crise touche tous.tes les agent.es, la CGT CCEJR et la CGT des territoriaux de Lardy s'associent et se mobilisent pour demander la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle !

**NOUS DEMANDONS LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT
EXCEPTIONNELLE !**

FAIRE GREVE : MODE D'EMPLOI

Je peux :

- ✓ Faire grève ! C'est un droit constitutionnel et inattaquable.
- ✓ Me mettre en grève une journée, une demi-journée, une heure ...
- ✓ Me déclarer gréviste le jour-même.
- ✓ Participer à la manifestation en dehors de mes heures de service (dans ce cas aucune obligation de se déclarer gréviste).
- ✓ Contacter un ou des représentant.es CGT de la collectivité.
- ✓ Me syndiquer à la CGT pour soutenir, me mobiliser, conquérir de nouveaux droits et acquis sociaux.

C'est dans l'unité que nous pourrons aboutir à nos revendications : soyons nombreux. ses mardi 6 février !



cgtccejr@gmail.com

07 88 15 36 65



cgt.mairie.lardy@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique.

FAIRE GREVE : MODE D'EMPLOI

Je peux :

- ✓ Faire grève ! C'est un droit constitutionnel et inattaquable.
- ✓ Me mettre en grève une journée, une demi-journée, une heure ...
- ✓ Me déclarer gréviste le jour-même.
- ✓ Participer à la manifestation en dehors de mes heures de service (dans ce cas aucune obligation de se déclarer gréviste).
- ✓ Contacter un ou des représentant.es CGT de la collectivité.
- ✓ Me syndiquer à la CGT pour soutenir, me mobiliser, conquérir de nouveaux droits et acquis sociaux.

C'est dans l'unité que nous pourrons aboutir à nos revendications : soyons nombreux. ses mardi 6 février !



cgtccejr@gmail.com

07 88 15 36 65



cgt.mairie.lardy@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique.